CONSEIL
DE QUARTIER
LAIRET

CONSEIL DE QUARTIER DE LAIRET
CONSEIL D'ADMINISTRATION
9 MARS 2016

PROCÈS-VERBAL de la troisième assemblée du conseil d'administration du Conseil de quartier de Lairet, tenue le **9 mars 2016**, à 19 h, au Centre communautaire Marchand, 2740, 2e Avenue.

PRÉSENCES :

MEMBRES AVEC DROIT DE VOTE :

Mme	Christiane Gamache	Présidente
M.	Jacques Latulippe	Trésorier
Mme	Lyne L'Africain	Secrétaire
Mme	Claudette Arsenault	Administratrice
M.	Maxime Girard	Administrateur
Mme	Alice Lévesque	Administratrice
Mme	Émilie Raizenne	Administratrice
Mme	Marianne St-Pierre	Administratrice
M.	Yan Turgeon	Administrateur

IL Y A QUORUM

MEMBRES SANS DROIT DE VOTE

Mme	Geneviève Hamelin	Conseillère municipale du district de	Maizerets-Lairet
Mme	Suzanne Verreault	Conseillère municipale du district de	Limoilou

ABSENCES :

M.	Vincent Beaudette	vice-président

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS :

Mme Anne Pelletier	Conseillère en consultations publiques
M. Sergio Avellan	Urbaniste à la Ville de Québec
M. Clarens Lavoie	Technicien en circulation et au transport de l'Arrondissement
Mme Catherine Blaquière	Secrétaire de rédaction

Outre les personnes mentionnées, trois (3) personnes assistaient à la rencontre.

CONSEIL
DE QUARTIER
LAIRET

Ordre du jour

16-03-01	**Mot de bienvenue à tous ainsi qu'à Mme Catherine Blaquière, secrétaire d'assemblé, lecture et adoption du projet d'ordre du jour**	19 h 00
16-03-02	**Lecture, adoption et suivi du procès-verbal du 10 février**	19 h 05
16-03-03	**Personnes-ressources invitées :** **M. Sergio Avallan, Urbaniste à la Ville de Québec et M. Clarins Lavoie, Technicien en circulation et au transport de l'Arrondissement**	19 h 10
		20 h 15
16-03-04	**Période réservée aux conseillères municipales**	
16-03-05	**Première période de questions et commentaires du public**	20 h 30
16-03-06	**Suivi du Plan d'action** *Orientation 1* : 1. Corridors scolaires : suivi 2. Dossier du parc-école Saint-Albert-le-Grand : suivi 3. Dossier 41e Rue : suivi 4. Table de concertation vélo : présentation par M. Yan Turgeon 5. Sécurité et marchabilité du secteur du Patro Roc-Amadour *Orientation 2* : 1. Site internet et page du site MonLimoilou.com: suivi *Orientation 3* : 1. Suivi à la Fête de quartier du 18 juin 2016 *Orientation 4* : 1. Comité de vigilance du Port de Québec : rencontre avec M. Anick Métivier 2. Comité de vigilance de l'incinérateur de Québec : suivi 3. Découvrir mon Limoilou : suivi 4. Comité 1e Avenue et Embellissement de la Place des Chênes	20 h 40
16-03-07	**Autres sujets** 1. Rapport annuel- textes (suivi) 2. Lettre ouverte aux lecteurs	21 h 10
16-03-08	**Fonctionnement du conseil de quartier** 1. Correspondance et information 2. Trésorerie 3. Frais de fonctionnement	21 h 15
16-03-09	**Varia**	21 h 25
16-03-10	**Levée de l'assemblée**	21 h 30

PROCÈS-VERBAL

16-01-01 MOT DE BIENVENUE À TOUS AINSI QU'À MME CATHERINE BLAQUIÈRE, SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

Mme Christiane Gamache ouvre l'assemblée à 19h04 en souhaitant la bienvenue aux membres, aux citoyens présents dans l'assemblée et à la nouvelle secrétaire de rédaction.

Mme Christiane Gamache fait la lecture de l'ordre du jour.

SUR PROPOSITION DE Mme Claudette Arseneault DÛMENT APPUYÉE PAR M. Jacques Latulippe, IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel quel.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

16-01-02 LECTURE, ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 10 FÉVRIER

Monsieur Maxime Girard demande de reporter à la prochaine séance du conseil, l'adoption du procès-verbal du 10 février 2016.

SUR PROPOSITION DE Mme Claudette Arseneault DÛMENT APPUYÉE PAR M. Jacques Latulippe, IL EST RÉSOLU d'accepter le report du procès-verbal du 10 février 2016.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

16-01-03 PERSONNES-RESSOURCES INVITÉES : M. SERGIO AVALLAN, URBANISTE À LA VILLE DE QUÉBEC ET M. CLARINS LAVOIE TECHNICIEN EN ÉVALUATION ET AU TRANSPORT DE L'ARRONDISSEMENT

M. Sergio Avallan présente son collègue, M. Clarins Lavoie, et répondent à la demande du Conseil de quartier quant à la réglementation en matière d'urbanisme qui régit la 1ère Avenue (sur le territoire du quartier de Lairet).

Mme Christiane Gamache rappelle quelques faits saillants de leurs promenades exploratoires qui avaient soulevé des questions en la matière, lesquels sont repris dans un document distribué à tous.

M. Sergio Avellan projette une présentation récapitulative qui sera rendue disponible sur le site du conseil de quartier. Il présente la zone touchée par le règlement, en détails l'historique et les principes directeurs. L'objectif premier de ce règlement est de favoriser le développement commercial de la 1ère avenue plutôt que sur les rues avoisinantes souhaitées plus résidentielles tout en l'encadrant.

L'évolution de la 1ère Avenue depuis la mise en application de ce règlement est

constatée à l'unanimité par tous les membres. Elle comprend notamment la densification commerciale et l'embellissement, lequel passe entre autres par l'ajout d'éléments distinctifs comme les piliers de la rue des peupliers, la rénovation de façades, l'ajout de support à vélos et de haies végétales entre la rue et les commerces.

Outre ces améliorations, le règlement prévoit également des restrictions quant à la surface des commerces pour favoriser des commerces de proximité et un contingentement relatif aux débits de boissons dans le secteur visé.

Les membres discutent du manque d'aménagement pour les vélos et discutent des supports à vélo présents à l'intersection des peupliers, doutant qu'il s'agisse de supports optimaux.

M. Sergio Avellan présente ensuite la réglementation relative à la circulation et au stationnement, lequel porte à confusion selon les membres. De plus, ces derniers déplorent le manque de densité des voitures garées, ce qui à leur avis pose un problème de sécurité puisqu'il incite les automobilistes à zigzaguer. Des discussions ont par la suite cours au sujet de divers scénarios qui permettraient de mieux rentabiliser l'espace, notamment pour les piétons (élargissement du trottoir), les cyclistes et les autobus, tout en simplifiant le parcours et le stationnement pour les automobilistes avec une réglementation simplifiée. Mme Blouin et Mme Marcon du public participent à ce remue-méninges. Cette dernière partage notamment les inconvénients causés par la réglementation tournante d'un côté à l'autre de la rue, qui incite les automobilistes à venir faire demi-tour dans sa rue. Aucun consensus.

M. Avellan et M. Lavoie indiquent prendre bonne note de ces idées.

Mme Lyne L'Africain doit quitter la rencontre.

16-01-04 PÉRIODE RÉSERVÉE AUX CONSEILLÈRES MUNICIPALES

Mme Geneviève Hamelin :

- ✓ Remercie les deux invités de la Ville pour cet exercice qui a permis de clarifier et d'informer les membres du conseil de quartier.
- ✓ Elle indique que deux moyens sont disponibles afin de contribuer à la revitalisation commerciale de la 1ère Avenue. (1) Une société de développement commercial ou (2) une association des commerçants. Elle privilégie la deuxième puisqu'il s'agit d'un modèle moins rigide et moins coûteux pour les commerçants. Il pourrait s'agir d'une première étape avant la société de développement.

Mme Alice Lévesque propose de distribuer des cartons d'invitation pour une rencontre informelle dans son café afin de tâter le terrain auprès des autres

propriétaires de commerces et de solliciter leurs idées.

Mme Suzanne Verreault :

- ✓ Indique toujours être en attente du RTC au sujet d'une rencontre à huis clos avec le conseil de quartier.

16-01-05 PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

Aucune.

16-01-06 <u>SUIVI DU PLAN D'ACTION</u>

<u>Orientation 1</u> :

6. Corridors scolaires : suivi
   Un mémoire a été déposé à la Ville par M. Étienne Quirion au nom du Conseil de quartier de Lairet. Mme Gamache l'a appris par courriel et exprime sa surprise étant donné que le Conseil n'a pas été appelé à y contribuer, ou du moins qu'il n'en ait pas été avisé. Elle informe les administrateurs qu'elle leur acheminera par courriel et que lors de la prochaine séance les membres pourront apporter leurs commentaires et réagir au contenu de celui-ci.

7. Dossier du parc-école Saint-Albert-le-Grand : Mme Lyne L'Africain étant absente, l'information est reportée à la prochaine rencontre.

8. Dossier 41e Rue : suivi
   Mme Hamelin indique qu'un feu de signalisation avec traverse piétonnière sera installé afin de rendre la traverse piétonnière plus sécuritaire.

9. Table de concertation vélo : présentation d'une résolution préparée par M. Yan Turgeon

RÉSOLUTION 16-CA-06

<u>Concernant la Vision pour les déplacements à vélo</u>

AYANT PRIS CONNAISSANCE de la Vision des déplacements à vélo de la Ville de Québec à l'horizon 2021.

NOTANT AVEC SATISFACTION que 3 projets totalisant 1,1 km de voies cyclables doivent être réalisés dans Lairet au cours des 5 prochaines années.

AYANT consulté les citoyens sur les projets prioritaires projetés dans le quartier Lairet et AYANT PRIS CONNAISSANCE du mémoire déposé par le Comité sur les déplacements actifs et sécuritaires du quartier Lairet dans le cadre de la

consultation sur la Vision des déplacements à vélo.

RAPPELLANT l'orientation 1.7 du Plan directeur du quartier Lairet « favoriser une saine cohabitation entre tous les utilisateurs de la voie publique (piétons, cyclistes, automobilistes) » ainsi que l'objectif 1.7.4 « Bonifier le réseau cyclable actuel du quartier ».

SUR PROPOSITION DE M. Yan Turgeon DÛMENT APPUYÉE PAR Jacques Latulipe, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet de recommander que la Ville de Québec considère les améliorations suivantes à la Vision pour les déplacements à vélo pour Lairet.

Passerelle entre Lairet et Vanier (Projet prioritaire 46)

SALUANT la volonté de la Ville de Québec de créer un lien utilitaire entre Lairet et Vanier par la création d'un lien cyclopédestre, incluant une passerelle, entre la rue de l'Exposition à l'avenue Ludger-Ferland.

NOTANT que ce nouveau lien permettra de décloisonner les quartiers de Lairet et de Vanier.

Le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet INVITE la Ville de Québec à se doter d'un échéancier pour une réalisation rapide, au cours des 5 prochaines années, de cet aménagement.

Bandes cyclables sur l'avenue du Colisée (Projet prioritaire 1)

SALUANT l'aménagement projeté, dès 2016, d'une bande cyclable sur l'avenue du Colisée, le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet RECOMMANDE que la nouvelle bande cyclable soit séparée physiquement de la circulation automobile à l'aide de bollards ou par l'aménagement d'une voie cyclable en site propre.

Axe est-ouest dans St-Paul-Apôtre (prolongement de la bande cyclable de la 22e Rue ou aménagement d'un axe cyclable sur la 24e Rue)

RAPPELANT la résolution 14-CA-35 du conseil de quartier de Lairet concernant l'appui au projet de *road diet* sur la 18e Rue présentée dans le document de projet « Corridor des Services »[1].

NOTANT que la Vision pour les déplacements à vélo n'a pas donné suite à ce

[1] Le Vélurbaniste (2015) « Corridor des Services ».
En ligne : http://velurbaniste.com/2014/06/10/corridor-des-services/

projet et que, ce faisant, la Ville de Québec fait le choix de privilégier l'axe cyclable de la 22e rue.

RAPPELANT que l'axe cyclable de la 22e Rue est composé de trois aménagements :

1. Bande cyclable sur la 22e Rue (entre Henri-Bourassa et la 8e Avenue)
2. Chaussée désignée sur la 22e Rue (entre la 8e Avenue et la 1re Avenue)
3. Chaussée désignée sur le boulevard des Alliés (entre 1re Avenue et l'avenue du Colisée)

NOTANT que cet axe cyclable n'est pas fonctionnel sur la partie « chaussée désignée » du parcours, en raison du volume et la vitesse de la circulation automobile sur la 22e Rue et du mauvais état de la chaussée sur le boulevard des Alliés.

Le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet INVITE la Ville de Québec (1) à compléter l'axe cyclable de la 22e Rue par le prolongement de la bande cyclable au moins jusqu'à la 1re Avenue, au mieux jusqu'à l'avenue du Colisée et ; (2) à considérer l'aménagement d'un autre axe cyclable est-ouest sur la 24e Rue.

Axe est-ouest entre St-Odile, St-Albert-le-Grand et Maizerets

NOTANT qu'il n'y a toujours pas d'axe est-ouest clairement balisé dans le nord de Lairet, entre St-Odile et St-Albert-le-Grand (le seul axe est-ouest est la chaussée désignée de la rue des Peupliers).

NOTANT PAR AILLEURS que toutes les rues est-ouest y sont utilisées comme rue de transit, ce qui affecte la sécurité et la convivialité du vélo.

NOTANT la nécessité de rehausser l'aménagement de la rue des Peupliers pour le rendre attrayant et sécuritaire.

NOTANT qu'à l'est, ce parcours permet d'accéder au quartier Maizeret par le passage de la rue des Frênes E. (qui permet d'accéder au Corridor des Cheminots et au boulevard Henri-Bourassa, puis d'entrer dans Maizeret par la 26e Rue).

NOTANT AVEC SATISFACTION la volonté de la Ville de Québec de créer un axe nord-sud sur l'avenue d'Estimauville (projet prioritaire 44).

Le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet INVITE la Ville de Québec à considérer la transformation de la chaussée désignée de la rue des Peupliers en bande cyclable ou en piste cyclable en site propre et ; (2) à prolonger

cet axe cyclable sur la 26e Rue, dans Maizerets, pour rejoindre la nouvelle piste cyclable de l'avenue d'Estimauville.

NOTANT PAR AILLEURS qu'à l'ouest, la chaussée désignée de la rue des Peupliers n'est pas connectée au passage à niveau de la rue de la Concorde (qui permet d'accéder à la piste cyclable de la rue Soumande).

Le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet INVITE la Ville de Québec à connecter la nouvelle bande/piste cyclable au passage de la rue de la Concorde de façon appropriée.

Prolongement de la bande cyclable de la 3e Avenue (Projet prioritaire 2)

NOTANT AVEC SATISFACTION la décision de la Ville de Québec d'aménagement une bande cyclable de chaque côté de la chaussée sur la 3e Avenue.

SOUCIEUX de faire en sorte que cet aménagement bénéficie pleinement aux résidents de Lairet qui souhaitent faire leurs courses sur la 3e Avenue, de même qu'aux écoliers qui fréquentent les établissements d'enseignement du Vieux-Limoilou.

Le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet : RECOMMANDE que la Ville de Québec prolonge le parcours projeté, au minimum jusqu'à la 18e Rue, au mieux jusqu'à la 22e Rue par le boulevard Benoît-XV.

Mise à niveau de la 8e Avenue (Projet prioritaire 39)

NOTANT la volonté de la Ville de Québec de mettre à niveau la bande cyclable bidirectionnelle de la 8e Avenue en la remplaçant par une bande cyclable de chaque côté de la chaussée.

NOTANT QUE dans sa configuration actuelle, à l'est de la 8e Avenue, la bande cyclable croise 11 intersections alors que sa « mise à niveau » forcerait les cyclistes à traverser 26 intersections.

RAPPELANT À CET EFFET la plupart des collisions ont lieu aux intersections et qu'en ajoutant des intersections à franchir par les cyclistes, on augmente également le risque de collision.

Le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet INVITE la Ville de Québec à considérer d'autres façons de bonifier cet aménagement dont :

- sa conversion en piste cyclable bidirectionnelle surélevée au niveau du trottoir ;
- sa conversion en piste cyclable en site propre le long des établissements d'enseignement ;

- sa séparation de la circulation automobile par l'ajout d'un terre-plein.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Mme Anne Pelletier invite les membres et les citoyens à venir assister le 5 avril prochain à une présentation de la Ville sur ses projets prioritaires.

5. Sécurité et marchabilité du secteur du Patro Roc-Amadour
M. Jacques Latulipe indique qu'une rencontre aura lieu le 15 à ce sujet, à laquelle lui-même et M. Yan Turgeon assisteront. M. Turgeon a discuté avec la M. Clément Lemieux, directeur général du Patro Roc-Amadour, qui s'est montrée favorable à un passage cyclopédestre valorisé.

Orientation 2 :

2. Site internet et page du site MonLimoilou.com: suivi
Les coûts ont augmenté, mais restent marginaux. Mme Gamache a contacté M. Arnaud Bertrand, responsable du site pour connaître les raisons de cette hausse qu'elle présente aux administrateurs.
SUR PROPOSITION DE Mme Christiane Gamache DÛMENT APPUYÉE PAR Mme Claudette Arseneault, IL EST RÉSOLU de renouveler l'abonnement à monlimoilou.com.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Les membres profitent de cette occasion pour remercier Mme Marianne St-Pierre pour son implication concernant cette plateforme.

Orientation 3 :

2. Suivi à la Fête de quartier du 18 juin 2016
Mme Gamache présente trois modèles d'affiches Une est retenue.
SUR PROPOSITION DE M. Jacques Latulipe DÛMENT APPUYÉ PAR Mme Alice Lévesque, IL EST RÉSOLU d'adopter le modèle d'affiche à carreaux jaunes pour faire la promotion de la fête de quartier 2016.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

M.Maxime Girard demande la possibilité de lui acheminer l'affiche présentée en demi-page pour la déposer sur le site du conseil de quartier.

Orientation 4 :

5. Comité de vigilance du Port de Québec : rencontre avec M. Anick Métivier
La présentation des projets prioritaires, aura lieu le 5 avril 2016, au centre Jean-Guy Drolet à 19h.
6. Comité de vigilance de l'incinérateur de Québec : M. Vincent Beaudet étant absent, l'information est reportée à la prochaine rencontre.
7. Découvrir mon Limoilou : pas de suivi

8. Comité 1e Avenue et Embellissement de la Place des Chênes : pas de suivi

Autres sujets

3. Rapport annuel- textes (suivi)
   Mme Gamache discute des échéances pour la remise des textes relatifs au rapport annuel. Il est convenu avec les membres de lui acheminer par courriel pour le vendredi 22 avril 2016.
4. Lettre ouverte aux lecteurs
   Lettre remise aux administrateurs. Compte tenu de l'absence de M. Vincent Beaudet, la période d'échanges est reportée à la prochaine séance.

Fonctionnement du conseil de quartier

4. Correspondance et information : La correspondance est acheminée par courriel, au fur et à mesure, par Mme Anne Pelletier.
5. Trésorerie

RÉSOLUTION 16-CA-07

SUR PROPOSITION DE Christiane Gamache, DÛMENT APPUYÉE PAR Jacques Latulippe, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet, d'autoriser le recours aux services de Mme Catherine Blaquière pour la rédaction des procès-verbaux du conseil de quartier, au tarif de 80$ par séance. Le paiement sera effectué sur présentation du procès-verbal et de la facture correspondante remise au mois suivant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6. Frais de fonctionnement

Varia

Levée de l'assemblée

SUR PROPOSITION DE Mme Christiane Gamache APPUYÉE PAR M. Maxime Girard, IL EST RÉSOLU de lever la réunion à 21 h 45.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

signé
_____ _____signé
Christiane Gamache, présidente Lyne L'Africain, secrétaire